

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
du 30 septembre 2025
N° 26442

Le Président de Limoges Métropole

M le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-1 et L. 521-10.
M la délibération n°23 du 17 avril 2025 portant délégué d'attributions du conseil communautaire de

M. Benoit LABRUNE Président
Mme Juliette DOITEAU Directrice adjointe des services et Responsable du Pôle proximité et environnement
M. Jean-Luc MAZEAU Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa signature et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux administrateurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Benoit LABRUNE assure les fonctions de Responsable de service pour matériel et assainissement au sein de la Direction des ressources techniques.

CONSIDÉRANT que Mme Juliette DOITEAU assure les fonctions de Directrice des ressources techniques au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Benoit LABRUNE, Responsable de service pour matériel et assainissement au sein de la Direction des ressources techniques, pour la signature des documents suivants :

- Carte ESTN10 : déclaration relative à la taxe opérée sur certains véhicules neufs (2024).
- Carte ESTN105 : déclaration de certificat d'immatriculation d'un véhicule.
- Carte ESTN104 : déclaration de propriété de véhicule d'immatriculation d'un véhicule.
- Carte ESTN103 : certificat de cession d'un véhicule d'un usager.
- Carte ESTN103 : mandat pour effectuer les formalités d'immatriculation.

ARTICLE 2 En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Benoit LABRUNE, délégation est donnée par ordre de priorité dans les mêmes formes et conditions à :

- Mme Juliette DOITEAU.
- M. Jean-Luc MAZEAU.


ARTICLE 3 Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} octobre 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

ARTICLE 4 Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Benoit LABRUNE, Responsable de service, Mme Juliette DOITEAU, Directrice, et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 30 Septembre 2025

 26442.pdf
(.pdf, 320,1 Ko)

 TÉLÉCHARGER

